

CIAP 22 et ETAP 35

Accompagner le test d'activités  
en agriculture paysanne  
dans les Côtes d'Armor  
et l'Ille-et-Vilaine

# Formation Paysan Créatif

**Une année pour construire votre projet  
d'installation en agriculture !**

**Vous avez un projet d'installation  
en agriculture paysanne et vous  
souhaitez vous tester avant de  
vous lancer ?**

**Avez-vous pensé à la Formation Paysan Créatif ?**

C'est une formation sur un cycle entier de production pour permettre aux porteurs/-euses de projet agricoles d'acquérir les compétences entrepreneuriales et techniques nécessaires pour créer son activité en agriculture.

**Appel à candidature 2018**

## Déroulé de la formation

Cette formation s'organisera sur un an avec :

**1449 heures de formation technique** chez un paysan de sa production pour approfondir ses connaissances techniques

**10 jours de formation en collectif** sur l'entrepreneuriat en agriculture (Intégration dans le territoire, dimensionnement économique de son projet, communication, commercialisation, l'organisation du travail, financements...) à raison d'une journée par mois environ

**un accompagnement individualisé** sur son projet avec :

- ❖ Un paysan référent technique : formateur sur l'aspect technique, dimensionnement économique...
- ❖ Un paysan référent territorial et un groupe d'appui local : faciliter l'ancrage territorial, aide à la recherche de financement, aide au développement des circuits de commercialisation, mobilisation du foncier, réseau d'entraide...
- ❖ Un appui conseil individualisé (entretiens avec l'accompagnateur de la structure qui vous accompagne, CIAP 22 ou ETAP 35)

## Durée de la formation

Formation sur **12 mois**

Démarrage le **12 novembre 2018**

Durée hebdomadaire de la formation : **35h**

## Lieux de la formation

Les 10 jours de formation en salle :

- ❖ à **Saint-Brieuc** ou dans des **fermes du 22**, si vous êtes accompagné par la CIAP 22
- ❖ à **Rennes** ou dans des **fermes du 35**, si vous êtes accompagné par ETAP 35

## Public cible

Les personnes ayant **un projet d'installation en agriculture**

Les personnes en **reconversion professionnelle**

La formation technique s'effectue **chez un paysan** qui exerce dans la production dans laquelle vous souhaitez vous installer.

## Pré-requis à l'entrée en formation

- ❖ Avoir ciblé son territoire d'installation (à l'échelle d'une communauté de communes). Cela assure une réelle insertion territoriale du porteur de projet pendant la formation.
- ❖ Avoir défini sa production
- ❖ Avoir un diplôme de niveau IV (toutes formations confondues) ou équivalent qui garantisse la capacité du porteur de projet à entreprendre.
- ❖ Être demandeur d'emploi

*Possibilité de rémunération prise en charge par le Conseil Régional ou par Pôle emploi*

## LES ETAPES DE SÉLECTION

**1. Date limite de dépôt des dossiers : 27 août 2018 par voie numérique en PDF**

**2. Rencontre des porteurs/-euses de projets pré-sélectionnés :**

**En 22 : le 7 ou 21 septembre 2018**

**En 35 : le 6 ou 21 septembre 2018**

***Vous serez contacté en amont pour connaître votre date d'audition***

## CONTACTS

Pour tous renseignements et demander le dossier d'inscription, contactez :

CIAP 22  
Virginie DUVAL  
07.69.21.45.75  
ciap22@orange.fr

ETAP 35  
Sandra BERNARDINI  
06.64.93.45.23 ou 07.83.01.82.59  
contact.etap35@gmail.com

Nos partenaires  
financeurs  
de la formation :

